



Avis d'audience

Le 25 avril 2018

Réf. 2018-H-102

La Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) tiendra une audience fondée sur des mémoires en **juin 2018**, au cours de laquelle la Commission examinera deux demandes de modification de permis présentées par AREVA Resources Canada Inc. (AREVA). La première demande concerne l'approbation, par la Commission, de la garantie financière révisée pour le projet de Cluff Lake, laquelle est fondée sur un plan de déclassement détaillé et à jour. AREVA demande aussi de modifier le nom du titulaire de permis figurant sur son permis de déclassement d'une mine d'uranium d'AREVA Resources Canada Inc. à Orano Canada Inc. Il s'agit d'un changement au nom du titulaire de permis seulement et ne constitue pas un changement à l'entité constituée en personne morale.

Le permis d'AREVA l'autorise à déclasser l'ancien site de la mine et usine de concentration d'uranium de Cluff Lake situé dans le Nord de la Saskatchewan.

En vertu du paragraphe 20(3) de la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires* et de l'article 3 des *Règles de procédure de la Commission canadienne de sûreté nucléaire* (les Règles), la Commission a décidé d'examiner les deux demandes d'AREVA au cours d'une séance et de varier les Règles afin que le déroulement de cette audience soit le plus informel et le plus rapide possible, compte tenu des circonstances et de l'équité. La Commission va examiner les mémoires d'AREVA et du personnel de la CCSN ainsi que les interventions écrites du public. Une formation de la Commission délibérera par la suite et rendra une décision sur les demandes d'AREVA.

En vertu de l'article 19 des Règles, les personnes qui ont un intérêt ou une expertise concernant le dossier en cause ou qui possèdent des renseignements pouvant être utiles à la Commission pour en arriver à une décision sont invitées à présenter par écrit leurs commentaires sur les demandes d'AREVA. Les demandes d'intervention doivent être envoyées au Secrétariat de la Commission au plus tard le **25 mai 2018**, au moyen du [formulaire de demande en ligne](#) ou aux coordonnées indiquées ci-dessous. **Les demandes d'intervention doivent comprendre les renseignements suivants :**

- un mémoire comprenant les commentaires qui seront présentés à la Commission
- le nom, l'adresse et le numéro de téléphone du demandeur

Tous les mémoires sont mis à la disposition du public sur le site Web de la CCSN ou sur demande auprès du Secrétariat. Les renseignements personnels, comme l'adresse et le numéro de téléphone, sont essentiels pour relier le mémoire à son auteur. Veuillez présenter vos renseignements personnels sur une page distincte si vous voulez assurer leur confidentialité.



Commission canadienne
de sûreté nucléaire

Canadian Nuclear
Safety Commission

Les mémoires d'AREVA et du personnel de la CCSN seront disponibles après le **25 avril 2018** en ligne ou sur demande auprès du Secrétariat.

Lorsque la Commission aura délibéré et pris une décision dans ce dossier, un compte rendu de décision sera publié sur le site Web de la CCSN, à suretenucleaire.gc.ca, et mis à la disposition du public sur demande.

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec :

Secrétariat

Commission canadienne de sûreté nucléaire
280, rue Slater, C.P.1046, succursale B
Ottawa (Ontario) K1P 5S9

Tél. : 613-947-8300 ou 1-800-668-5284

Télec. : 613-995-5086

Courriel : cnsc.interventions.ccsn@canada.ca